

# En bref

## **Déchets verts : nouveau service**

Afin d'améliorer le cadre de vie en procédant à l'enlèvement des déchets verts des particuliers, une commission extra-municipale « déchets verts » a été créée. Elle est composée de présidents de comités d'intérêt local, de riverains, de techniciens et d'élus. Après réflexion, cette commission a proposé d'expérimenter pour une période de 3 mois, du 15 septembre au 15 novembre, un service de broyage et d'enlèvement des déchets verts à domicile. Opérations qui seront effectuées par l'entreprise d'insertion exerçant déjà dans la déchetterie. Cette prestation concerne uniquement les végétaux issus de la taille. Sachant que les produits de tonte, l'herbe et les feuilles doivent être amenés à la déchetterie, ouverte tous les jours, dimanche matin inclus.

Cette nouvelle prestation répondra aux règles suivantes :

- Accessibilité du lieu de rendez-vous pour le véhicule spécialisé.
  - Présence obligatoire du demandeur lors du passage de l'entreprise.
  - Volume admissible en dépôt, minimum 1m<sup>3</sup>, maximum 6m<sup>3</sup>.
  - Diamètre maxi des branches : 10 cm.
  - Les végétaux issus de la taille doivent être sortis avant le passage de l'entreprise.
  - Les dépôts seront rassemblés sur un minimum de surface au sol.
  - Tous autres dépôts, à l'exception des déchets verts, sont strictement interdits.
  - Le dépôt au sol ne devra pas représenter de gêne ou de danger pour les autres usagers.
- Demandes de rendez-vous auprès du centre technique municipal, par tél. au 04.94.61.91.30. selon les places et dates disponibles.